

# LES CENTRES SOCIAUX

*Permettre aux familles de bénéficier d'actions d'animation et de solidarité, c'est l'engagement que nous pouvons porter avec vous.*

*La Caf des Côtes d'Armor*

## POURQUOI ?

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation globale. L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire. En 2023, les Côtes d'Armor comptent 14 centres sociaux majoritairement implantés en zone urbaine et périurbaine. Notre département compte également 13 Espaces de vie sociale et de nouveaux équipements sont en projet, ils viendront compléter ce réseau de structures de proximité.

## POUR QUI ?

La Caf peut soutenir des associations locales ou des collectivités, communes ou intercommunalités, porteuses d'un projet d'animation de la vie sociale.

## COMMENT ?

**L'implantation** : le projet s'inscrit sur un territoire où existe une forte demande sociale des familles, des enfants et des jeunes, quartier d'habitat urbain, commune ou territoire intercommunal.

**Une démarche participative** : c'est créer les conditions d'une véritable participation, qui permet aux habitants de s'investir et d'agir solidairement pour mieux vivre ensemble. Une telle démarche ne s'improvise pas, elle est portée à la fois par des bénévoles investis et des professionnels.

**Un diagnostic** : c'est mettre en commun les préoccupations et les idées pour construire des réponses collectives.

**Une dynamique partenariale** : l'association ou la collectivité locale ne construit pas son projet de façon isolée. Elle associe les partenaires et les habitants, les familles, dès le diagnostic.

### **Un projet d'animation globale adapté aux besoins du territoire :**

- **Un accueil** : le centre social doit être accessible et ouvert à tous, en veillant à la mixité sociale.
- **Des services et des activités**, à titre d'exemple :
  - des ateliers de jardinage, de création artistique ou de cuisine, des ateliers de bricolage...
  - des permanences d'informations,
  - de l'accompagnement à la scolarité.
- **Des projets portés par les habitants**, à titre d'exemple :
  - des repas de quartier permettant aux habitants, aux familles de se rencontrer,
  - des sorties familiales associant de toutes les manières possibles les habitants, les familles à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.
- **Un projet d'animation familles intégré au projet global**, à titre d'exemple :
  - des temps de rencontre autour de l'école et de la scolarité,
  - la création d'un lieu d'accueil enfants-parents,
  - un atelier bien-être pour prendre de la distance dans son rôle de parent, gagner en autonomie et s'ouvrir aux autres.
- **De l'engagement citoyen**, à titre d'exemple :
  - de la formation des bénévoles en soutien à leur engagement, quelles que soient leurs ressources, leurs capacités et leurs compétences,
  - des temps de rencontre, de partage, de débat sur les questions de société,
  - un dialogue sur les enjeux du territoire, voire une participation à l'élaboration des réponses.



## La Caf et vous

### AIDE TECHNIQUE AU MONTAGE DE DOSSIER ET ANIMATION DE RESEAU

Un soutien technique est possible : aide au diagnostic, à la rencontre des acteurs, à l'élaboration du projet. La Caf contribue également à l'animation du réseau des structures de l'animation locale.

### VALIDATION

Votre projet est présenté à la commission d'action sociale de la Caf. Il est validé pour une durée de 1 à 4 ans.

### CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA CAF

#### Le projet global :

- . L'accueil doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants, leurs idées de projets collectifs et doit proposer une offre globale d'information et d'orientation.
- . Le projet Centre social porte une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- . Le Centre social doit construire des actions adaptées aux besoins de la population et du territoire.
- . Il construit et développe la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.
- . Il organise la concertation et la coordination des acteurs sur les axes prioritaires du projet.

#### Le projet familles :

- . Il doit répondre aux problématiques repérées sur le territoire.
- . Les actions sont élaborées dans une démarche participative. Elles concernent l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances, les groupes d'échanges, les actions d'accompagnement à la scolarité, les manifestations notamment festives.
- . Le projet familles nécessite une coordination des actions développées au sein du centre social et une articulation avec celles développées par des partenaires du territoire.



### LA QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure. La direction d'un centre social nécessite un équivalent temps plein.

Le référent famille doit être en possession d'un diplôme de travail social de niveau III et consacrer au moins un mi-temps à cette activité.

### LES FORMES D'ORGANISATION

Le centre social est un lieu repéré par les habitants. Il peut prendre différentes formes pour être au plus près des usagers : centre social centré sur un seul équipement, centre social éclaté sur plusieurs locaux, voire partiellement itinérant.

### LE FINANCEMENT

Deux prestations de service Caf co-financent la réalisation du projet :

#### **La prestation animation globale et coordination :**

Elle est calculée sur la base des dépenses de pilotage de l'équipement auxquelles sont ajoutées une partie des dépenses de logistique.

La prestation est égale à 40 % d'un budget plafonné par le barème annuel Cnaf.

#### **La prestation animation collective familles :**

Elle est calculée sur la base des dépenses liées au professionnel de l'équipe assumant la fonction de référent famille. La prestation est égale à 60 % d'un budget plafonné par le barème annuel Cnaf.

### VOTRE CONTACT

- Pour les questions relatives au traitement de votre dossier : Service aides financières collectives : **afc@caf22.fr** .
- Pour toute autre question : votre conseiller territorial en action sociale.